

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2012-21 ET 2012-23

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- *Règlement autorisant un emprunt de 5 380 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2012-21)*
- *Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2012-23)*

adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lors de sa séance du 5 novembre 2012, ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 3 décembre 2012.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour respectif et qu'ils sont disponibles pour consultation au bureau du soussigné situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 6 décembre 2012

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx